

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
du CONSEIL MUNICIPAL
Mercredi 20 octobre 2021
18h30 Salle du conseil municipal**

Présents : Stéphane Lamberger, Claude Pierrel, Alexandre Adam, Valérie Faivre, Jean Camus, Christine Petitjean, Maxime Mathis, Richard Brusa, Tantely Brun, Delphine Vuillermoz, Caroline Médigue, Dominique Méan, Jérôme Lamonica.

Excusés : Chantal Perreaut - Nicolas Jacquier (pouvoir à Richard Brusa).

1. Validation du compte rendu de la séance du 29 septembre 2021.

Lecture du PV par Stéphane Lamberger, maire ; sans observation, le PV est validé.

2. Compte rendu des commissions communales.

- **Groupe de travail bâtiment du 12 octobre :** présentation du compte rendu par Richard Brusa. Il fait le point sur l'ensemble des bâtiments de la commune :
 - Salle de la Tourniole : remise à neuf (changement chaudière), prévoir audit global du bâtiment,
 - Bâtiment de la Gare : proposition de déplacement du bureau du SIEA aux Pervenches, association Mocsarr pourrait être déplacée à la salle Jeanne Blanc ou à la maison Huguenin,
 - Bâtiment du Guidon Bletteranois : le Guidon va occuper la maison Devaux pour stocker leurs vélos, et lancement de la faisabilité pour la destruction du bâtiment du Guido – place du Colombier,
 - Salle des fêtes : remise à neuf nécessaire- il faudra lancer les études début 2022,
 - Salle de la Bressane : non prioritaire, mais prévoir une isolation extérieure ainsi que la pose de double vitrage,
 - Bâtiment Mairie : il serait intéressant d'étudier la mise en place de panneaux photovoltaïques,
 - Bâtiment CCBHS : il faut dès 2022 préparer un cahier des charges pour le devenir de ce bâtiment en cellules commerciales,
 - Marché aux veaux : Marlène Guigon est en bonne voie de vendre le local en Savignois, ce qui permettrait d'avancer sur le projet du marché aux veaux,
 - Maison Huguenin : voir le devenir de ce bâtiment en fonction aussi du projet du Super U,
 - Ecoles : plus d'investissement dans les écoles sauf nécessité et réflexion sur la création d'un groupe scolaire à la place de l'école maternelle et la maison Conry – projet prioritaire.

Claude Pierrel souhaiterait une école avec les communes voisines pour diminuer le coût de l'investissement. L'idéal serait de regrouper le périscolaire et le scolaire.

Delphine Vuillermoz répond qu'en cas de regroupement avec d'autres communes, il y aurait trop de classes. Ce n'est pas la volonté des enseignants, et ceci nuirait au bien être des élèves.

Le Maire propose de consulter l'inspection académique pour avoir un avis.

- **Groupe de travail associations du 18 octobre :** Alexandre Adam présente les points abordés lors de la réunion. Il est prévu une réunion le 26 novembre avec toutes les associations et la présentation d'une charte pour l'octroi de subvention, et d'une convention pour les locations de salle.

La charte sera présentée en amont au prochain conseil municipal du 15 novembre.

Il est nécessaire également de faire le diagnostic de la reprise associative pour que la commune contacte ensuite les associations en difficulté.

Il est noté également que lors de la journée du commerce de proximité du 9 octobre dernier, le Guidon bletteranois présent pour la vente de boisson et sandwiches, a eu très peu de fréquentation.

La proposition d'un jumelage avec une ville d'Allemagne sera étudiée au prochain conseil municipal.

Commission action sociale du 13 octobre : Christine Petitjean présente le compte rendu de la réunion. Suite au dernier Conseil Municipal, il a été voté de proposer un repas pour les personnes du Bel Age, et des paniers garnis pour ceux et celles qui ne pourraient y assister.

Le repas étant conditionné à 50 inscriptions et plus. Si ce nombre n'est pas atteint, ce sera des paniers garnis qui seront distribués aux personnes du Bel Age, dans le courant du mois de décembre, et des goûters pour les Pâquerettes, l'EHPAD, et Roseraie. Le repas est fixé au 20 novembre 2021.

Concernant les projets multisport et parc du lavoir, ils sont en attente de chiffrage. Pour le projet de Skate Parc, il faudrait trouver une association porteuse pour avoir l'aide de la CCBHS. La commission abandonne et laisse ce projet à la CCBHS.

- **Commission économie commerce du 19 octobre :** Valérie Faivre évoque les différents points abordés lors de la réunion tel que la réflexion sur la mise en place d'une enseigne pour la boutique test au 24 rue Louis le Grand. La proposition retenue est « Testez ici votre projet ».

Il a été fait un point sur l'organisation du forum des opportunités du 20 novembre 2021, et une réflexion sur les commerçants qui « déballent » sur les trottoirs.

La prochaine réunion se tiendra le 8 novembre à 18h30.

- **Point travaux :** Richard Brusa fait état de l'avancée des travaux à ce jour.

- **Square Simonin :** l'ouverture du parking est prévue en fin de semaine 43. L'entreprise BALLAND a planté le gazon. Une réunion est prévue avec Aurélien Buellet, et l'entreprise Balland pour le choix des plantations : arbres, et arbustes.

- Dominique Méan s'est renseignée auprès de la CCBHS pour les bornes de rechargement électrique : la commune prévoit des fourreaux et la CCBHS participera à la fourniture et installation des bornes.
- Place du Colombier : ouverture du parking pour Noël. L'entreprise FAMY fait des recherches pour la réalisation de puits perdus pour l'écoulement des eaux de pluie.
 - Place de la Mairie : l'arbre savonnier sera remplacé, et planté vers la table et espace de jeux – site des Carmes et un nouvel arbre (érable) sera planté.
 - Rue Louis XIV le Grand : 2 saignées ont été faites pour la fibre optique. Sols Confluence se chargera de la reprise des bétons.
 - Place de l'ancien Château : la démolition de l'abri de bus est prévue mi-novembre.

3. Compte rendu des commissions intercommunales

Le sujet n'est pas abordé lors de ce présent conseil municipal.

4. Validation de l'avant-projet définitif pour la réhabilitation du commerce 69 rue Louis XIV le Grand

Le maire présente l'avant-projet pour la réhabilitation du commerce 69 rue Louis XIV le Grand proposé par l'architecte LADROY Georges.

La commune lui a demandé notamment d'apporter des modifications ou compléments tels que :

- * le remplacement de la porte arrière sur rue des Granges,
- * la création d'un espace pour stocker les poubelles rue des Granges,
- * la création d'un accès indépendant pour le logement donnant rue Louis le Grand avec l'aménagement d'un nouvel escalier.

Il y a lieu de revoir la proposition de M. LADROY ne satisfaisant pas à l'unanimité, du fait de la montée d'escalier pour le logement donnant sur la grande rue qui empiète sur le commerce.

Afin de minimiser le risque d'imprévu, l'architecte demande que soit effectué en amont des opérations de dépose des doublages et faux-plafond du commerce.

Claude Pierrel précise que le loyer du présent local sera assujéti à la TVA. Il y a lieu pour cela de prendre une délibération dans ce sens.

La collectivité souhaite ouvrir le commerce au mois d'avril 2022 afin d'installer la porteuse de projet Violette ODILE.

Le conseil municipal donne son accord de principe sur ce projet.

5. Validation de l'avant-projet dans le cadre du réaménagement du passage des Carmes

La Commune de Bletterans est engagée dans un programme de revitalisation. Plusieurs opérations sont menées de façon cohérente sur le plan spatial et urbanistique.

Dans ce contexte, la Commune souhaite réaménager le passage des Carmes, passage ouvert au public (modes doux) permettant le lien entre la rue commerçante et le secteur Sud du cœur de la Commune.

M. le Maire présente les éléments d'APD, et précise qu'un commerce et un logement situé le long de ce passage ont fait et feront l'objet de travaux.

Le projet consiste à conserver le caractère patrimonial du site (pavés, etc), tout en le rendant plus accessible et valorisé.

Des réseaux souterrains (eau potable, eaux usées, eaux pluviales, gaz, électricité, télécom) seront installés en anticipation de futurs travaux d'installation de logements.

Les surfaces seront composées des pavés réutilisés, de pavés neufs en pieds des façades, et des espaces végétalisés réalisés. Enfin, le porche sera valorisé par un bardage bois.

Par ailleurs, un avenant sera à passer, conformément au Code de la Commande Publique et au règlement de consultation, pour appliquer le taux de rémunération de 14,00% à la maîtrise d'œuvre. Le montant de la rémunération passera ainsi de 9 100,00 € HT à 11 757,66 € HT.

Le plan de financement prévisionnel s'établit de la manière suivante :

Dépenses H.T.			Recettes		
MOE	Géomètre	450,00 €	Etat	DETR/DSIL/FNADT	3 920,30 € 30,00%
	MOE	11 757,66 €	Commune	Autofinancement	9 147,36 € 70,00%
	CSPS	860,00 €			
	<i>Sous-total ingénierie</i>	<i>13 067,66 €</i>		<i>Sous-total ingénierie</i>	<i>13 067,66 € 100,00%</i>
Travaux	Travaux passage des Carmes	83 983,30 €	Etat	DETR/DSIL/FNADT	25 194,99 € 30,00%
			Région	HABAM	25 194,99 € 30,00%
			Département	DST	8 398,33 € 10,00%
			Commune	Autofinancement	25 194,99 € 30,00%
	<i>Sous-total travaux</i>	<i>83 983,30 €</i>		<i>Sous-total travaux</i>	<i>83 983,30 € 100,00%</i>
TOTAL HT		97 050,96 €	TOTAL		97 050,96 € 100,00%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le plan de financement et les modalités financières exposées ci-dessus ; et autorise M. le Maire à solliciter le financement auprès de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Départemental dans le cadre de ladite opération ;

Le Maire est autorisé à signer tout document relatif à cette opération.

6. Suivi du budget de fonctionnement et d'investissement

Richard Brusa présente le budget de fonctionnement et d'investissement à fin septembre 2021.

Il est à noter qu'à ce jour, la commune bénéficie d'une trésorerie largement excédentaire qui s'explique par le déblocage des prêts, et la non-facturation de tous les travaux.

La commune ne bénéficiera pas de dotation supplémentaire comme évoqué au cours de l'année, car la loi ayant changé, celle-ci s'applique au-delà de 2 000 habitants.

Le Maire souligne l'importance du dernier tableau qui donne une vision à long terme de l'évolution de l'état de la dette.

Le Maire remercie le travail effectué par Claude Pierrel, Jean Camus et Richard Brusa qui montre une bonne gestion communale.

7. Affouage sur pied – campagne 2021/2022 :

Considérant la délibération D 2021-64 sur l'assiette, la dévolution et la destination des coupes de l'exercice 2021-2022 en date du 29 septembre 2021, le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, destine le produit des coupes (houppiers, taillis, perches, brins et petites futaies) des parcelles 1r, 11af, 21af, 32aj à l'affouage sur pied.

Sont désignés comme garants : M BRUSA Richard - M CHAMOY Philippe - M HATIER André - M MATHIS Maxime.

Cette année comme l'année dernière, la taxe d'affouage s'élève à 65 €/affouagiste.

A ce jour, 26 affouagistes sont venus s'inscrire en mairie, les coupes se feront sur la commune de Larnaud.

Le conseil municipal valide à l'unanimité les propositions.

8. Convention de participation à la contribution du SDIS :

Les Services d'incendie et de Secours (SDIS) sont financés par les contributions du Département et des communes du territoire selon des règles de calcul comprenant plusieurs indicateurs tels que le nombre d'habitants, la présence ou non de services de secours sur le territoire, le potentiel fiscal et financier de chaque commune.

Ces éléments expliquent que la contribution par habitant est différente d'un territoire à l'autre et notamment d'une commune à l'autre sur un même EPCI.

Dans un souci de bonne administration et de simplification administrative tant pour les communes que pour le SDIS, le 8 octobre 2020, la CCBHS a pris la compétence « versement des contributions au budget du SDIS » tel qu'il est prévu par l'article L1424-35 du CGCT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, autorise le Maire à signer la convention de versement de la contribution annuelle au budget du SDIS par la commune à la CCBHS ; et prend note que le montant de la contribution est celui que la commune a pu régler jusqu'au 31 décembre 2020 au titre de la contribution au SDIS, soit pour l'année 2021, un montant de 47 783.00 €.

La contribution sera versée en une seule fois, chaque année, à la CCBHS, et la convention est applicable annuellement jusqu'au 31 décembre 2026. Elle prendra fin en cas de modification des critères de calculs de la cotisation pour le territoire.

Le Maire informe le conseil que des discussions sont engagées quant au lissage des cotisations pour les communes d'un même EPCI.

9. Questions diverses.

- **Le Maire a été saisi par des citoyens :** sur l'entrée de ville côté Cosges, les citoyens se plaignent de vitesse excessive. Quelles sont les solutions ? Quel aménagement ? Il faut provoquer une réunion avec le Département, et convier les communes limitrophes impactées.
- **Voie verte :** les fonds ont été débloqués. L'aménagement du tronçon Bletterans/Larnaud devrait être terminé fin 2022. Il faut être vigilant sur ce qui est fait.
- **Travaux au Super U :** un rendez-vous est prévu sur place avec M. Bartholomé, Olivier Lagut d'ABCD, et la mairie jeudi 21 octobre. Quel aménagement prévoir autour de la maison Huguenin ? Il est prévu de vendre la servitude à M Bartholomé, et de lui louer 21 places de parking sur une durée de 15 ans.
- **Projet aquaponie :** un rendez-vous rue de la Verne est prévu jeudi 28 octobre avec M. Roubes, M. Mangin, et M. Rebouillat.
- **Projet les Toupes :** 1^{er} COPIL – jeudi 21 octobre avec tous les acteurs du projet.
- **Audience dossier Badet :** Le Maire a demandé à Maître Favoulet de représenter la commune. L'audience est repoussée à une date ultérieure afin que l'avocat constitue le dossier.
- **Communication sur l'arrivée de Julien Damelet – nouveau DGS :** Julien a rencontré les journalistes de la Voix du Jura et du Progrès
- **Journée du commerce de proximité :** un déjeuner de travail est prévu le 26 octobre avec UCIA, OCA, et Mairie pour faire le point sur le manque de participation sur Bletterans.
- **Blett'Gourmands :** de très bon retour sur les Blett'Gourmands. Les coupons vendus pour chaque restaurant : 48 pour La

CLOCHE - 21 pour DENIZ PIZZAS - 25 pour Le JURA et 50 pour le Bistrot de la Gare.

Les leçons à tirer pour l'année prochaine : voir si possibilité de « consommer » les coupons au-delà de la semaine du goût (prolonger d'une semaine ?), et mise en place de cours de cuisine (élément déjà évoqué cette année).

- **Installation du CCAS** : mercredi 27/10 à 11h00

La prochaine séance du conseil municipal est prévue le 15 novembre 2021 à 19h00, le lieu et l'horaire seront communiqués officiellement par voie de convocation.

Le maire, Stéphane Lamberger

Claude Pierrel,

Alexandre Adam,

Christine Petitjean,

Richard Brusa,

Maxime Mathis,

Valérie Faivre,

Tantely Brun,

Jean Camus,

Delphine Vuillermoz,

Dominique Méan,

Caroline Médigue,

Jérôme Lamonica,